

## NOS SECTEURS

Date de création : 02/09/2020  
Date de première publication : 15/09/2020  
Date de version publiée : 15/09/2020

## BRANCHE SPORT

Vecteur de lien social, d'échange, d'esprit d'équipe, de tolérance... le sport est un moteur d'intégration républicaine, un moyen de porter des messages de solidarité dans l'effort, de dépassement de soi, mais également de mixité et de laïcité. Loin des projecteurs et des moyens colossaux déployés pour le sport professionnel, le sport amateur, dont les dirigeants sont souvent bénévoles, doit être soutenu, encouragé et défendu. Cela passe par une professionnalisation du secteur sportif et un accompagnement de la mutation de ses emplois, le soutien à un modèle sportif décentralisé et plus local, un modèle permettant le dialogue entre les acteurs sur le terrain, les structures sportives et les élus locaux, voire avec les citoyens directement. Faire ce choix, c'est placer l'épanouissement du citoyen sur le même plan que la carrière du sportif.

La branche du Sport est régie, depuis 2005, par la convention collective nationale du sport.

La convention collective nationale du sport (CCNS) règle, sur l'ensemble du territoire, les relations entre les employeurs et les salariés des entreprises exerçant leur activité principale dans l'un des domaines suivants :

- organisation, gestion et encadrement d'activités sportives ;
- gestion d'installations et d'équipements sportifs ;
- enseignement, formation aux activités sportives et formation professionnelle aux métiers du sport ;
- promotion et organisation de manifestations sportives,

incluant, à titre accessoire, la sécurité de ces manifestations dans le cadre de l'article 11 de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 ; à l'exception toutefois de celles qui relèvent du champ d'application de la convention collective nationale des centres équestres.

*Source : convention collective nationale du sport, article 1.1*

### **Les adhérents de la branche**

L'Affa, l'Ufolep et ses comités, l'Usep et ses comités, la Fédération nationale profession sport et loisirs et la majeure partie des fédérations régionales et départementales, le Syndicat national des grimpeurs et encadrants dans les arbres (SNGEA), la Fédération française de boxe, la FSGT, des CDOS, des Cros, des ligues et comités régionaux, des clubs et associations sportives...